

MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS
SECRETARIAT GÉNÉRAL
AUX EAUX ET FORÊTS

EG/AJ./9/10/81
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

ARRÊTÉ N° 82/250 du 24/03/82
/MEF/SGEF/DAAF/SAP.-

Portant promotion au titre de l'année 1979 de Monsieur AMPATA Nestor, Ingénieur des Eaux et Forêts des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS

DFP

DB

DCF

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 25/80 du 13/II/80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3^e Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 60/90/FP du 3^e Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le Décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3^e Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 80/630 du 27/12/80 portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 82/249 du 24 Mars 82 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1979 de Monsieur AMPATA Nestor, Ingénieur des Eaux et Forêts des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts)

.../...

/) E C R E T E :

Article 1^{er}. - Monsieur AMPATA Nestor, Ingénieur des Eaux et Forêts de 1^{er} échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) en Service à Pointe-Noire est promu au 2^e échelon de son grade au titre de l'année 1979 ACC - Néant

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet du ~~1^{er} Mars 1982~~ ^{du} 25-9-79 et/point de vue de l'ancienneté pour compter du 1^{er} Janvier 1981, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 24 Mars 1982

Colonel Lucis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Eaux et Forêts

H. D J O M B O.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO-MATSIANA.

Le Ministre des Finances

Sins-OUSETOUMBA LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS

JORPC.....1
SCGM/BC.....1
DGTFP/DFP...3
DB.....3
DCF.....2
MEF.....2
DAAF.....6
Dossier.....6
Int.....1